

49^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD –
ALES AGGLOMERATION
Règlement Sportif
17 et 18 juin 2022



PROGRAMME - HORAIRES

- **Lundi 2 mai 2022** : Parution du règlement - Ouverture des engagements
- **Jeudi 2 juin 2022** : Clôture des engagements
- **Mercredi 8 juin 2022** : Parution du Road-Book à télécharger sur le site <https://www.asa-ales.fr>

- **Pré-vérifications administratives au Siège de l'ASA Alès** Pôle Mécanique Alès – Cévennes,
Traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 Saint Martin de Valgalgues :

Le Samedi 11 juin 2022 de 8h30 à 15h00 et Dimanche 12 juin 2022 de 8h30 à 12h00.

- **Dates et heures des 3 passages de reconnaissances** :
samedi 11 juin 2022, 9h -17h
dimanche 12 juin 2022, 9h-17h
vendredi 17 juin 2022, 8h-12h

- **Vendredi 17 juin 2022 de 10 h à 12h et 14h à 16h : Séance d'essais (shakedown)**
Piste d'essais Rallye Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

- **Vendredi 17 juin 2022 de 14h15 à 16h15 : Vérifications des documents : Salle de Briefing**
Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.

- **Vendredi 17 juin 2022 Vérifications Techniques : de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.**
Vérifications Techniques Paddock du Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
Suite à ces vérifications techniques, les véhicules pourront, soit réaliser des passages au shakedown soit entrer dans le parc de départ.

- **Vendredi 17 juin 2022 à partir de 13h45 : Mise en place du parc de départ** Piste vitesse Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.

- **Vendredi 17 juin 2022 à 16h30 : 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès-Cévennes.

- **Vendredi 17 juin 2022 à 16h30 : Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements - Pc** Course, Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès-Cévennes

- **Vendredi 17 juin 2022 à 17h30 : Publication des équipages admis au départ et ordre de départ**, Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès-Cévennes.

- **Vendredi 17 juin 2022 17h45** : Départ de la 1^{ère} étape (après le VHC). Piste vitesse Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.

- **Vendredi 17 juin 2022 à 20h01** : Arrivée de la 1^{ère} étape (après le VHC). Piste vitesse Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.

- **Vendredi 17 juin 2022 à 22h15** : Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape et ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape.

- **Samedi 18 juin 2022 à 8h15** : Départ de la 2ème étape (après VHC). Piste vitesse Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- **Samedi 18 juin 2022 à 18h28** : Arrivée du rallye Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès-Cévennes.
- **Samedi 18 juin 2022 à 17h30** : **2ème réunion des Commissaires Sportifs**. Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès-Cévennes.
- **Samedi 18 juin 2022 à 20h00** : **Publication des résultats partiels**. Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès-Cévennes.
- **Samedi 18 juin 2022 à 20h00** : **Vérification finale**. Chez CMR TEAM Pôle Mécanique Alès-Cévennes.
- **Samedi 18 juin 2022 à 20h30** : **Publication des résultats du rallye**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès Cévennes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise

Pôle Mécanique d'Alès, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04

Organise les 17 et 18 juin 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique le
49ème Rallye National du Gard – Alès Agglomération.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 332 en date du 03 Mai 2022.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ATTENTION

**Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A des standards des rallyes de la coupe de France.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.**

Comité d'Organisation

Président	Frédéric ROSSEL	Licence n°3954
Président Délégué	Samuel TEISSIER	Licence n°2010
Vice-Président	Eric PERIER	Licence n°145553
Vice-Président	Yannick TRIBES	Licence n°187790
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Secrétaires Adjointes	Edwige APARICIO Laurence GRAND	Licence n°316808 Licence n°316809
Trésorier	Michel AGUILLON-ORTIZ	Licence n°5373
Trésorier Adjoint	Nicolas BARONI	Licence n°205725

et M. Vincent BELTOISE ; M. René BRUNET, M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL ainsi que Mme Léa CLEMENT, Mme Fabienne MOLINES, M. Michel VEZON, toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et l'Ecurie des Camisards.

Responsable des engagements	Mme Edwige APARICIO	Tel 06 60 19 41 81
Chargée de la communication ASA Alès	Mme Laurence GRAND	Tel 06 81 82 69 54

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALÈS sise – Pôle Mécanique d'Alès
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des commissaires Sportifs	M. Jacques PAOLI	Licence n° 1622
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Jacques GUINAMARD	Licence n° 14569
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON	Licence n° 84524
Secrétaire du Collège des commissaires Sportifs	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15891
Directeur de Course	M. Patrick BOUTEILLER	Licence n°128253
Adjoint à la direction de course (Pc)	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 8747
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Elisabeth LABATUT	Licence n° 40773
Secrétaire à la Direction de Course (Pc)	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme Carmen BELCHI	Licence n° 7145
Directeur de course adjoint (inter) délégué aux épreuves spéciales	M. Paul RUBINO	Licence n° 117002
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme. Evelyne ROL-ALLE	Licence n° 31600
Véhicule tricolore	M. Alain SZAFARCZYK	Licence n° 4793
Véhicule Autorité	M. Frédéric ROSSEL	Licence n° 3953
Véhicule Balai	M. Patrick RAYER	Licence n° 40676
Commissaire Technique Responsable	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n° 43054
	M. David FOURTET	Licence n° 18310
	M. Yvon JOURNAUX	Licence n° 18318
	M. Christian MANGEMATIN	Licence n° 6507
	Mme Cathy BERSZAKIEWICZ	Licence n° 224902
Responsable Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n° 5705
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Valérie GINIER	Licence n°174698
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Véronique CARBOU	Licence n°119788
Chargé des relations avec les concurrents	M. Robert CLOS	Licence n° 31683
Chargé des relations avec les concurrents – chargé des relations préliminaires	M. Jean François PASCAL- SOUBIELLE	Licence n°2806
Juge de Fait	M. Alain DESSENS	Licence n° 205325
Médecin responsable	Dr Michel ROMIEU	Licence n° 9031
Chargé de mise en place des moyens		
Chargé des relations avec la Presse	M. MARIN	Licence n°110338
Observateur	M. Jacques BERTRAND	
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Responsables Parc assistance	M. Thierry LEFOLL M. Michel AIGUILLON	Licence n°205725
Speaker		Licence n°56717

1.2P. ELIGIBILITE

Ce Rallye compte pour la Coupe de France 2022 des Rallyes **Coefficient 4**, le Championnat de ligue Occitanie Méditerranée – le Challenge ASA d'Alès-Claude Soumadiou et le Trophée Hankook Xperience

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés recevront une confirmation d'engagement.

Vérifications administratives

- **Pré-vérifications administratives au Siège de l'ASA Alès** (Pôle Mécanique Alès-Cévennes, traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues) :
 - **Samedi 11 juin 2022 de 8H30 à 15H00**
 - **Dimanche 12 juin 2022 de 8H30 à 12H00**
- **Vérifications administratives : Vendredi 17 juin 2022 de 14h15 à 16h15 :**
Pôle Mécanique Alès – Cévennes – Vallon de Fontanes, 30520 Saint Martin de Valgalgues
- **Vérifications techniques : Vendredi 17 juin 2022 de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.**
Paddock du Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au

49 ème RALLYE NATIONAL DU GARD – ALES AGGLOMERATION

doit adresser au secrétariat du rallye :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise -
Pôle Mécanique Alès-Cévennes, Traverse L. Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le jeudi 2 juin 2022. Si à cette date, le nombre des engagés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (moderne).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 490 € avec le système de géolocalisation, une caution de 300 € vous sera demandée lors de la récupération du système à l'ordre de VDS.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 980 (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Pôle-Mécanique Alès –Cévennes 30520 St Martin de Valgugues dans les zones définies dans le road book et en suivant les directives du responsable du parc.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard - Alès Agglomération représente un parcours de 305 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101,6 km.

Les épreuves spéciales sont :

Es 1 : Branoux les Taillades - Le Penedis : 14 km

Es 2 : Pole des Sports Mécaniques : 1,9 km

Es 3-5-7: La Favède - Le Penedis : 19,1 km

Es 4-6-8 : Ste Cécile d'Andorge – La Tavernole : 9,5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 11 juin 2022, 9h-17h
- dimanche 12 juin 2022, 9h-17h
- vendredi 17 juin 2022, 8h-12h
- ES Pôle mécanique le vendredi 17 au départ du rallye dans l'itinéraire de liaison.

6.2.7P. PÉNALITÉS

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisées ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série.

Lorsque c'est le cas :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en espèce de 160 €
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange identifiée « chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble rouge identifiée « directeur de course »

7.3.17. Nouveau départ après abandon/Rallye 2
Conforme règlement standard FFSA

7.3.17.2 P - Avec la demande écrite d'intention de participer au "Rallye 2", le concurrent doit déposer une caution de 150 €.

- Cette caution sera intégralement remboursée dans le cas d'un départ effectif dans le "Rallye 2" ou dans le cas de la déclaration de renoncement avant l'heure d'affichage des ordres et heures de départs de l'étape suivante.
- Cette caution sera remboursée, moins une retenue de 50% dans le cas d'une déclaration de renoncement entre l'heure d'affichage et l'heure de départ (du premier concurrent) de l'étape concernée.

7.5.20. Séance d'essai

Une séance d'essai sera offerte aux concurrents régulièrement engagés le Vendredi 17 juin 2022 de 10h à 12h et de 14h à 16h

Une inscription préalable est obligatoire. Il vous sera remis un accès à la piste, sous réserve d'avoir réglé le montant de l'engagement lors des pré-vérifications administratives. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'abandon

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Scratch :

1^{er} : 1000 € 2^e : 500 € 3^e : 250 €

Classe :

1 à 2 partants – 1^{er} 200 €

3 à 6 partants - 1^{er} : 300 €

7 à 10 partants - 1^{er} : 300 € 2^e : 250 €

11 à 24 partants - 1^{er} : 400 € 2^e : 250 € 3^e : 150 €

25 et + partants - 1^{er} : 500 € 2^e : 400 € 4^e : 250 € 5^e : 150€

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables

10.1.1P. Cas particuliers

Les équipages qui recevront un prix se verront également remettre une coupe par membre d'équipage. Deux commissaires seront également récompensés. Dans le cas où il y aurait moins de 80 partants les prix seront minorés de 20%.

La remise des prix se déroulera le Samedi 18 juin 2022 à l'arrivée de la dernière voiture dans le Parc.